



LES OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES DES MANDATAIRES ET GESTIONNAIRES : DEVOIR DE CONSEIL, RESPECT DE LA DEONTOLOGIE ET SANCTIONS A JOUR DES LOIS ALUR ET MACRON

◆ Objectifs :

Connaître les obligations et les règles déontologiques , l'étendue du devoir de conseil

Pouvoir anticiper les risques de contentieux et leurs conséquences : indemnisation et perte du droit à rémunération.

Durée : 1 jour

Pré-requis : Niveau 1

Public concerné :

La formation s'adresse aux personnes titulaire de la carte Hoguet, agent immobilier, gestionnaire de biens, directeur d'agence et salariés ou agents commerciaux habilités.

Action de formation :

Cette formation valide 7 heures de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016 . Elle inclut les 2 heures de formation obligatoire sur le Code de déontologie.

PLAN D'INTERVENTION :

LE DROIT COMMUN DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

- Conditions de la responsabilité civile contractuelle
- La responsabilité civile délictuelle à l'égard des tiers

LA RESPONSABILITÉ DES AGENTS IMMOBILIERS À

TRAVERS LA JURISPRUDENCE

- Irrégularité du mandat
- Inexécution du mandat
- Violation de l'obligation d'information et de vérification
- Défaut de conseil

LA RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE LOCATIF

- Inexécution du mandat de gestion
- Non respect des règles juridiques notamment au regard des nouvelles réglementations relatives aux baux d'habitation et des baux commerciaux
- Défaut de vérification et de conseil

LA MISE EN OEUVRE DE LA RESPONSABILITÉ

- L'indemnisation
- La perte du droit à rémunération
- Les clauses limitatives de responsabilité
- Extinction de l'action

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE

- Violation des règles loi Hoguet (sanctions aggravées depuis la loi Alur)
- Maniement des fonds
- Perception illicite de rémunération
- Infractions au droit de la consommation
- Pratiques discriminatoires
- Blanchiment de capitaux
- Mise en cause dans les accidents

LA RESPONSABILITÉ "DÉONTOLOGIQUE"

- le rôle du CNTGI (Conseil National de la transaction immobilière)
- Examen approfondie du Code de déontologie
- La commission de contrôle et les sanctions applicables (blâme, interdiction d'exercer...)

Pour toute demande de formation en intra :
contact@immo-formation.fr